Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

Compte-rendu d'audience avec le Directeur du 17/09/2018

FO DGFiP 22 a rencontré le Directeur, Monsieur LE BUHAN, lundi 17 septembre 2018.

Lors de son allocution du 11 juillet dernier, le ministre DARMANIN a invité les directeurs locaux à faire des propositions relatives à la réorganisation du réseau pour mi-octobre 2018. En conséquence FO DGFiP 22 a demandé à rencontrer Monsieur LE BUHAN afin de connaître les propositions de réorganisations qu'il entendait soumettre à la Direction Générale.

Le Directeur a d'abord rappelé que l'allocution de Monsieur DARMANIN avait été suivie de circulaires à destination des Administrations Centrales et des services déconcentrés, et que les Préfets s'activent depuis fin août. Cependant, il a ajouté que la DGFiP ne s'inscrit pas dans l'exercice piloté par le Préfet et que la DGFiP évolue à son rythme selon un calendrier qui lui est propre. Il s'ensuit que les annonces qui pourraient être faites mi-octobre concerneront les préfectures, les unités territoriales des Direcctes, la DDTM ou la Direction Départementale de Protection des Populations.

Monsieur LE BUHAN a indiqué que pour l'instant, il n'y a pas de plan de réorganisation mais que la DGFiP travaille sur un schéma pour 2020.

Concernant la DDFiP22, l'important pour l'instant est de réussir ce qui est lancé, à savoir la mise en place du CSRH, du PELP et du PTGC, ainsi que la fermeture des 4 trésoreries si l'arrêté ministériel concernant ces fermetures est publié. De plus les cellules CSP vont rejoindre le PCRP. Le Directeur ne serait pas opposé à certains jours de travail à distance ou en télétravail.

Le Directeur persiste à penser que les décisions prises ont du sens et que le service public va être assuré d'une autre manière. Il reconnaît néanmoins qu'il faut apporter des réponses satisfaisantes pour tout le monde lors des restructurations. Il a ajouté que l'évolution des méthodes de travail permet aux collectivités locales de gérer leurs budgets en réduisant les contacts avec les trésoriers à des rendez-vous ponctuels. Enfin, il a indiqué que le schéma avec 8 EPCI lui convient. Les fermetures de trésoreries vont donc continuer. Cela va donc à l'encontre du maintien du maillage territorial que FO DGFiP revendique.

Concernant la déconcentration de services prévue par Monsieur DARMANIN dans son allocution du 11 juillet 2018, il a précisé qu'il s'agit de services actuellement en Région Parisienne et qui peuvent être délivrés n'importe où (ex : la publicité foncière). Certains services pourraient donc être transférés en province mais pas dans des métropoles (comme Rennes ou Brest en Bretagne). Il s'ensuit qu'une réflexion sur le sujet est en cours, la DDFiP 22 pouvant se porter candidate pour accueillir certains de ces services.

S'agissant de DDFiP expérimentant une restructuration d'ampleur, il a reconnu avoir contacté certains Directeurs concernés mais a indiqué n'avoir pas d'information à communiquer. Il s'est borné à préciser que la DDFiP 22 ne serait pas concernée. Il a conclu qu'à la lumière des

travaux réalisés ou en cours de réflexion par certaines DDFiP, il n'y aurait pas de grosses surprises.

FO DGFiP a également abordé le sujet des suppressions d'emplois, Bruno Parent ayant annoncé ce 17 septembre le chiffre de 2130 emplois supprimés pour 2019. Le Directeur a reconnu que la DDFiP 22 y contribuerait, mais il a ajouté que ce chiffre était bien moindre que ce qu'il craignait, et que le nombre de départs en retraite serait tel que cela permettra le recrutement de jeunes agents.

FO DGFiP a relayé les problèmes générés par la mise en place du Prélèvement à la Source et ses conséquences sur le travail des collègues des SIP. Le Directeur a reconnu que cette réforme allait être compliquée.

FO DGFiP a également souhaité savoir si une réorganisation du contrôle fiscal était prévue. Le Directeur a précisé que les réorganisations actuelles portent essentiellement sur les méthodes de contrôle, pas sur l'organisation des services. Il a notamment indiqué que le Ministre veut que le Data Mining prenne de l'ampleur, et ce à la DGFiP comme dans les autres Directions du Ministère. Mais aucune réorganisation des PCE – telle celle prévue dans le Finistère – n'est programmée à la DDFiP 22 pour l'instant.

FO DGFiP a également abordé les problèmes de parking, conséquence de la concentration des personnels sur Saint-Brieuc. Le Directeur a indiqué vouloir faire une photographie précise de la situation afin de comparer avec le nombre d'agents. Il a rappelé que le transfert des trésoreries du « Bateau » se fera avec maintien de 30 places de parking sur ce site. Il a dit réfléchir au développement d'un service de covoiturage accessible via le site de la DDFiP22.

A l'issue de cette rencontre, il apparaît donc que le Directeur n'annonce pas de restructurations importantes pour la DDFiP 22. Mais, face à l'inquiétude des agents, il n'y a pas eu de réponses claires d'apportées à nos interrogations.

F.O-DGFIP rappelle ses revendications :

- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers
- Augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000
- Non à l'augmentation de la CSG et pour le financement de la protection sociale par les cotisations
- Arrêt des suppressions de postes et titularisation des non-titulaires et des contrats aidés
- maintien du maillage territorial avec l'arrêt des fusions/restructurations/réorganisations
- comblement de tous les postes vacants
- maintien de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- refus des abandons et privatisations des missions en référence à « Action Publique 2022 »
- l'abrogation du PPCR et du RIFSEEP
- Non au jour de carence
- Amélioration des carrières
- Préservation du Code des pensions civiles et militaires (CPCM) et de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)